



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 03.07.2020

Numéro de publication: HR02-1004928681

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Tecta entreprise totale Sàrl, Lutry, nouveau Raized Entreprise Totale SA

Raized Entreprise Totale SA

Rue des Terreaux 1

1095 Lutry

Jusqu'ici

Tecta entreprise totale Sàrl

Registre journalier no 10687 du 30.06.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 101, Date: 27.05.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud

Tecta entreprise totale Sàrl, à Lutry, CHE-417.821.510 (FOSC du 27.05.2020, p. 0/1004897947). Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 12 juin 2020 et bilan au 31 décembre 2019, présentant des actifs de CHF 1'029'887.43 et des passifs envers les tiers de CHF 1'008'444.91, soit un actif net de CHF 21'442.52, contre attribution aux associés de 100'000 actions de CHF 1. Statuts modifiés le 12 juin 2020. Nouvelle raison de commerce: Raized Entreprise Totale SA. Nouveau but: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise totale, soit toutes activités dans le domaine immobilier, en particulier lié aux études d'urbanisme, d'architecture, d'ingénierie, à la planification, la promotion, le pilotage et la réalisation de constructions de toutes natures; la fourniture de tous services dans le domaine ainsi que l'acquisition, la détention, la gestion, le financement et l'aliénation de biens immobiliers (pour but complet cf. statuts). La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 100'000, divisé en 100'000 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 12 juin 2020. Pour les détails, voir les statuts. Tardin Nicolas, président, et Morais Steve, qui ne sont plus associés-gérants, sont nommés administrateurs et continuent de signer individuellement.